

Association agréée par
le premier Ministre et
par la Haute Autorité
pour la transparence de
la vie publique (HATVP)

RAPPORT MORAL 2021

Chers adhérents, chers amis,

Comme lors de chaque assemblée générale annuelle, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport moral sur l'exercice 2021.

L'année 2021 sera marquée dans les annales des associations anti-corruption. En effet, Anticor a traversé une période qui semblait inenvisageable il y a quelques années, mais qui a frappé de plein fouet une association, et à travers elle les autres associations qui mènent le même combat pour l'éthique et contre la corruption : la remise en cause du renouvellement de son agrément pour se constituer civile dans les dossiers politico-financiers.

Rappelons les faits : en 2020, l'association Anticor saisit la Cour de justice de la République d'une action contre le ministre de la Justice, Éric Dupond Moretti. Les poursuites lancées par le ministre contre des magistrats qu'il avait qualifiés de barbouzes ou de cow-boys alors qu'il était avocat mettent en évidence un sérieux conflit d'intérêts. La perspective du renouvellement de l'agrément aurait pu inciter l'association à faire preuve de précaution dans ce dossier. Mais ce n'est pas l'esprit d'Anticor car seule la réalisation de son objet social, la lutte contre la corruption, guide son action. Cependant, l'association se doutait que le renouvellement de son agrément poserait des difficultés. D'une part, la durée d'instruction de l'agrément a été prolongée, le 2 février de deux mois, durant lesquels l'administration a posé près d'une centaine de questions, au-delà de ce qui était nécessaire pour vérifier que notre action était conforme aux textes. D'autre part, certains organes de presse ont produit des articles diffamatoires. Mais Anticor a défendu son statut et son action et a obtenu le renouvellement de son agrément, le 2 avril 2021.

Anticor a réussi à mobiliser non seulement son réseau mais également de nombreux citoyens et élus. Le premier avril 2021, de nombreuses associations prennent position en faveur du renouvellement de l'agrément. Des communicants professionnels se sont mobilisés pour aider une association de lutte contre la corruption et pour l'éthique en politique à expliquer à tous les difficultés de son combat. Le député André Chassaigne a interpellé le gouvernement lors d'une séance de questions orales indiquant que « ce type d'association a montré sa place dans la vitalité démocratique du pays ». De nombreux autres parlementaires, de tous les partis (sauf LREM) ont écrit au Premier ministre, dont Christine Pirès-Beaune, députée du Puy-de-Dôme, et 21 députés cosignataires. Des communes ont adopté des voeux en soutien de l'association, dont Paris, Montpellier, Nîmes, Saint-Étienne et Bourges. 2.000 citoyens ont adhéré à Anticor. Le 2 avril 2021 à 22h, la veille de l'expiration de l'agrément, l'association est informée par courriel que celui-ci est renouvelé. Le Premier ministre avait compris qu'une décision de refus serait annulée par la juridiction administrative, qu'elle augmenterait encore la popularité de l'association et qu'elle justifierait les soupçons de complaisance du pouvoir vis-à-vis de la corruption.

Mais en suscitant une tension dramatique sur le renouvellement de l'agrément, il a montré que l'association représentait bien plus que le nombre de ses adhérents : un idéal de démocratie et de probité, un pouvoir citoyen.

Nous sortons de cette épreuve renforcés par tous ceux qui nous ont accordé leur soutien. Le combat continue pour de meilleures lois, pour l'égalité de tous devant la justice et pour que vive la démocratie. Nous retenons de cette période que la décision d'agréer une association de lutte contre la corruption ne doit pas demeurer à la discrétion du gouvernement ou d'un quelconque pouvoir politique. C'est pourquoi nous proposons que cette compétence relève de la HATVP.

Les procédures en relation avec ces événements continuent. D'une part, une action civile initiée par un groupe d'anciens adhérents contre Anticor devrait être plaidée en juin 2022. D'autre part, Anticor a porté plainte en diffamation contre deux médias (Le Point et le JDD) et un député car ils ont publié des faits manifestement inexacts portant atteinte à son honneur. Ces plaintes sont en cours d'instruction : à ce stade, un député, M. Bruno Questel, est mis en examen pour diffamation. Anticor a aussi exigé et obtenu des droits de réponse contre six articles. Nous nous sommes constitués partie civile contre un ancien membre d'Anticor, vérificateur aux comptes, pour dénonciation calomnieuse.

Depuis, une mission parlementaire dite « Flash » sur la capacité des associations à agir en justice a constaté l'utilité d'associations comme la nôtre. La mission considère que les bénéfices tirés de leur action devant le juge pénal sont réels tant pour le justiciable que pour l'institution judiciaire, cette action étant complémentaire de celle du parquet.

Les personnes auditionnées dans le cadre de cette mission, en particulier les magistrats de la cour de Cassation, ont souligné de manière unanime l'utilité de l'action associative dans le procès pénal. François Molins, Procureur général près la cour de cassation a ainsi pu affirmer qu'il convenait d'envisager le rôle de ces associations dans une relation de complémentarité avec le parquet, et non de concurrence.

Il ressort des auditions que les associations peuvent non seulement aider le parquet à repérer des infractions qui auraient pu lui échapper, mais aussi à sécuriser son action lorsqu'il se positionne en faveur des poursuites. Elles accompagnent également le juge dans l'appréciation du dossier par l'apport d'éléments utiles dont elles ont une très bonne connaissance.

Les associations peuvent aussi jouer un rôle « d'aiguillon » face à une motivation faible du ministère public à s'attaquer à certains dossiers. Les associations permettent à des infractions d'être sanctionnées alors que des parquets avaient classé des plaintes. Les priorités de poursuites établies dans le cadre de la définition de la politique pénale ne permettent en effet pas de tout renvoyer devant une juridiction. Plusieurs personnes auditionnées ont également constaté que dans certains cas, des décisions de classement sans suite trouvaient leur origine dans une forme d'autocensure des magistrats du parquet, soit en raison de positionnements politiques délicats, sinon dans le but de préserver le déroulement de leur carrière.

1. Vie associative : Anticor renforcée par la crise.

Le conseil d'administration : il s'est réuni 15 fois en 2021 : 8 en visioconférence, et 7 en présentiel.



Le bureau : il s'est réuni 24 fois à une cadence d'une réunion tous les quinze jours. Au cours de l'année, Laurent Dublet s'est vu confié la coordination des groupes locaux avec Didier Melmoux, et Pauline Matveeff le pôle communication.

L'assemblée générale : elle a eu lieu le 27 mars 2021 par voie dématérialisée. Le nombre de votants était de 319. La plateforme (Angage) qui a été choisie a posé de nombreux problèmes techniques qui ont rendu difficile la participation orale des adhérents, mais l'assemblée générale a été tenue dans les règles malgré les incidents de connexion.

Les groupes locaux : au nombre de 89 groupes locaux pour 134 référents en 2020, celui-ci est passé à 85 groupes locaux pour 116 référents. Cette baisse est principalement due aux retraits et exclusions prononcés par le conseil d'administration dans des cas d'atteintes à nos valeurs, nos statuts, voire de tentatives d'instrumentalisation.

Un guide des référents a été mis à disposition des groupes locaux pour aider les nouveaux référents dans leur nouvelle fonction.

Des réunions régionales ont été mises en place pour permettre aux référents de se rencontrer physiquement après cette longue période de contrainte sanitaire. La première a eu lieu à Lyon, en septembre 2021 et a réuni les référents du 74, 07, 26, 03, 42 et 69. Ce fut un moment d'échange riche, permettant aux référents de demander des informations directement au bureau national, via la présence de la coordinatrice, mais également d'échanger entre eux sur les bonnes pratiques de gestion d'un groupe local. De l'avis de tous, une expérience à recommencer. Une réunion a eu lieu également à Paris où les responsables d'Île-de-France se sont retrouvés le 27 novembre 2021. De nombreuses initiatives sont nées de ces débats entre responsables associatifs. D'autres réunions sont prévues sur le calendrier 2022.

Notre équipe salariée et notre groupe de bénévoles

L'équipe des salariés : elle est formée d'une juriste, Farah ZAOUI et d'une chargée de la communication, Maïlys FOURNEAUX. Elles ont emménagé dans un nouveau local plus grand et plus confortable.

En 2021, cette équipe a été renforcée par des stagiaires.

Chloé ALLAIN a été notre stagiaire élève-avocate de juillet à décembre 2021 et nous la remercions vivement pour toute son implication dans l'association aussi bien dans son travail sur les dossiers nationaux que son accompagnement auprès de certains groupes locaux.

Nous remercions aussi Emma TAILLEFER, normalienne, qui a fait un remarquable travail sur la mise en œuvre de la République numérique. Avec les bénévoles de la nouvelle Commission transparence d'Anticor elle a procédé à une analyse complète de la réception de la loi par les conseils régionaux concernant des données primordiales au contrôle citoyen: subventions aux associations et aux entreprises, marchés publics, indemnité et assiduité des élus.

Cette analyse approfondie se poursuivra pour les différents échelons territoriaux : départements, EPCI et communes de 3500 habitants mais aussi les administrations déconcentrées telles que les préfectures. Au vu des résultats, on doute légitimement de l'application effective de la loi dans les Conseils régionaux. 3 ans après sa pleine entrée en vigueur, beaucoup d'acteurs régionaux ne s'en sont pas réellement emparés. Pourtant, certaines régions sont assez exemplaires, notamment l'Île-de-France et la Bretagne qui publient dans des formats accessibles et clairs les informations recherchées, lesquelles sont globalement actualisées.

Au cours de l'année 2021, d'autres stagiaires nous ont rejoint pour une période plus courte, ainsi que des bénévoles à la permanence juridique : la première, dans le cadre d'un bénévolat citoyen mis en place par l'Université Paris I et la seconde, dans le cadre de son master.

Les comités

Le comité d'éthique : en 2021, le comité éthique a fait l'objet de 16 saisines.

Six concernaient des violations des statuts par des adhérents, Cinq ont abouti à une décision d'exclusion prise par le Conseil d'administration. Une n'a pas été suivi d'effet, l'adhérent n'ayant pas renouvelé son adhésion au moment où le comité éthique rendait son avis.

Une saisine concernait l'utilisation du nom et du logo Anticor à des fins politiques et a été sanctionnée par une exclusion temporaire. Deux saisines concernaient les référents d'Anticor dont les comportements n'étaient pas en adéquation avec les valeurs ou le bon fonctionnement de l'association : leur fonction de référent leur a été retirée.

Le comité éthique a toujours tenté de trouver une solution de conciliation entre les parties en cause. Le comité d'éthique est composé de bénévoles qui investissent beaucoup de leur temps personnel dans les tâches qui leurs sont confiées.

Par ailleurs, le comité éthique a pu constater qu'il est également saisi de plaintes qui sont formulées par des personnes non adhérentes d'Anticor qui n'ont de ce fait pas intérêt à agir devant le Comité.

Quatre membres ont été renouvelés.

Le pôle juridique : Le pôle juridique est composé de 60 membres, juristes de profession. Il est régulièrement renforcé par des nouveaux membres présentés au bureau et validés par le conseil d'administration.

Le conseil scientifique : Le Conseil scientifique n'a pour l'instant qu'une existence informelle. Il regroupe des universitaires qui nous aident à préparer les universités d'Anticor et plus généralement, nos interventions en milieu académique.

La commission nomination : formée de trois personnes, elle intervient pour le recrutement des référents des groupes locaux. Les candidatures des référents sont automatiquement reçues par cette commission qui rend des avis au conseil d'administration.

2. L'éthique dans la vie publique.

Anticor auprès des lanceurs d'alerte

La Maison des Lanceurs d'alerte : deux administrateurs d'Anticor représentent l'association (un membre titulaire et un membre suppléant) au sein de la Maison des lanceurs d'alerte, qu'Anticor a créée en novembre 2018 avec d'autres associations et syndicats pour aider les lanceurs d'alerte sur le plan juridique, psychologique et financier.

L'association est progressivement montée en puissance : elle accompagne aujourd'hui plus de trois cents lanceurs d'alerte dans des domaines très variés. Le sujet de la corruption fait partie de ceux qui reviennent le plus souvent.

37-39, avenue Ledru Rollin
CS 11237 - 75570 Paris Cedex 12
Siret : 533 081 782 00021

permanent@anticor.org | 06.52.60.75.05 | www.anticor.org | [Facebook](#) | [Twitter](#)

La MLA a été particulièrement mobilisée cette année autour du projet de loi Waserman, transposant la directive du 23 octobre 2019 sur la protection des lanceurs d'alerte. Ses administrateurs et associations membres se sont mobilisés pour étudier les carences juridiques relatives aux lanceurs d'alerte et porter des propositions ambitieuses sur le sujet auprès des députés et sénateurs.

Anticor a porté un plaidoyer commun ainsi qu'un plaidoyer propre et a été reçue par quelques parlementaires pour qu'ils saisissent les enjeux d'une protection complète de ceux qui dénoncent des dysfonctionnements de notre société.

La loi a finalement été adoptée dans une version progressiste le 16 février 2022 en CMP, mais il s'en est fallu de peu. En décembre, le Sénat a proposé un texte qui revenait sur de nombreux acquis, sous la pression de plusieurs lobbys dont celui de l'agro-alimentaire. La MLA et ses partenaires ont alors alerté l'opinion et les médias. Ils ont également démarché les sénateurs pour faire évoluer les positions, avec un certain succès.



La France a aujourd'hui adopté une législation sur les lanceurs d'alerte parmi les plus ambitieuses d'Europe, et la mobilisation des associations y est pour beaucoup. Pour autant le chemin est encore long, et les lanceurs d'alerte continueront d'être victimes de représailles. Ils auront toujours besoin d'associations pour les soutenir dans leur combat, associations qui disposeront désormais d'un statut vis-à-vis de l'alerte. Pour plus d'informations : <https://mlalerte.org>

Le Salon des lanceurs d'alertes (6^{ème} édition): comme chaque année Anticor est invitée à cette manifestation qui s'est déroulée le 14 novembre 2021 à 11 h dans les Locaux de la MSH Paris-Nord. Nous avons tenu un stand durant ces deux journées riches en débats !

3. Nos engagements citoyens.

Les commissions

La commission santé : Elle a été mise en place en 2020. Cette commission doit se restructurer et un appel à candidatures est programmé pour renforcer l'équipe. Les adhérents qui sont intéressés par les questions de santé, qui disposent de compétences dans le domaine juridique médical, une expérience administrative en hôpital ou bien sont professionnels de santé sont invités à se manifester : sante@anticor.org.

La commission sport : Deux référents ont été nommés pour cette commission. La commission sport continue ses activités : analyse d'alertes reçues, développement d'un plaidoyer pour l'éthique dans le milieu sportif, dialogue institutionnel avec les tutelles des fédérations, les régulateurs, suivi des grands événements internationaux se déroulant en France (Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, coupe du monde de rugby 2023).

Des réunions en plénière sont organisées de manière bimensuelle. Entre chaque réunion, des groupes de travail se réunissent sur des thématiques données. Pour autant, toutes les activités de la Commission sport reposent sur des bénévoles dont la disponibilité est limitée. Aussi, les adhérents qui sont intéressés par les questions sportives, qui disposent de compétences en matière juridique, numérique, de communication, financière, et qui ont un peu de temps à consacrer à la lutte contre la corruption dans le sport sont invités à se manifester : sport@anticor.org.

La commission communication : en juillet 2021, suite à une décision du Conseil d'Administration, s'est réunie pour la première fois la commission communication, qui regroupe des adhérents, référents, administrateurs ou membres du bureau. Ensemble, ils ont travaillé à structurer des projets de communication pour l'association, qui jusque-là avait surtout communiqué en réaction aux événements extérieurs, sans prévoir sur le moyen et long terme d'objectifs clairs. C'est chose faite grâce à ces bénévoles pour certains très expérimentés dans le domaine, qui apportent leurs visions de l'association et soutiennent notre salariée dans ses actions. Une dizaine de personnes en fait actuellement partie, mais la commission reste ouverte à tout adhérent de bonne volonté qui a du temps et de l'énergie à lui dédier. Contact à permanent@anticor.org.

La commission éducation : Anticor intervient depuis longtemps dans les lycées, les universités et les grandes écoles. C'est une expérience passionnante et très intense pour nos bénévoles, ce qui nous a poussés à créer une commission ad hoc. Pendant cette période pandémique, la commission éducation n'a malheureusement pas pu mettre en place ses actions mais s'est organisée pour préparer au mieux les interventions dans les écoles et venir en aide aux groupes locaux intéressés par ce projet. Ce sera un grand chantier pour la rentrée de 2022 : créer un parcours pédagogique et aller à la rencontre des lycéens, citoyens de demain ! Nous invitons tous les adhérents intéressés par ce thème à écrire à education@anticor.org.

La commission transparence : En 2020, le Conseil d'administration a décidé de la création d'une commission dite « transparence ». L'objectif de cette communication est de travailler sur les obligations relatives à la transparence mises à charge des administrations de l'État, collectivités territoriales et personnes publiques. Ces obligations sont prévues par la loi du 7 Octobre 2016 (loi sur la République numérique) par laquelle ces personnes doivent mettre en ligne et en accès libre l'ensemble des données publiques et documents administratifs sur lesquels elles fondent leurs décisions : décisions CADA, délibérations, arrêtés, subventions aux associations...

La Commission transparence s'est donnée pour mission de vérifier si ces données ont bien été publiées en opendata. La Commission a limité ses recherches aux données qui sont en relation avec les propositions présentées dans notre plaidoyer et aux candidats aux élections municipales et régionales : délibérations, arrêtés réglementaires, comptes rendus des séances plénières, rapports des concessionnaires, rapports des chambres régionales des comptes, et d'autres données concernant la vie publique locale portant notamment sur la publication des subventions allouées aux associations, les rémunérations des élus, les jugements rendus contre la commune, la rémunération des frais d'avocats, etc.

Après appel à candidature, une dizaine de bénévoles ont participé aux travaux de la commission, en se concentrant dans un premier temps sur les données publiées par les régions, l'objectif étant d'étendre ces travaux aux départements, EPCI, communes et syndicats mixtes.

Depuis le mois de janvier 2021, la commission transparence a ralenti le rythme de ses réunions et travaux car l'association a été mobilisée sur son agrément et sur la réforme de ses statuts. Toutefois, nous sommes prêts à reprendre ce projet à partir du mois de mai. Tout volontaire qui souhaiterait s'investir dans ce travail peut écrire à transparence@anticor.org.

4. Action juridique.

L'année 2020 a été marquée par le jugement de l'affaire des « sondages de l'Elysée », initiée en 2010 par Anticor. Le délibéré, rendu le 21 janvier 2022, a condamné les prévenus, notamment MM Guéant et Buisson.

Anticor a également emporté la conviction des tribunaux dans l'affaire Vittel, portant sur des soupçons de prise illégale d'intérêts dans la gestion d'une nappe phréatique en faveur de la multinationale Nestlé Waters.

Des plaintes ont été déposées dans le dossier *Health data hub* : Il s'agit d'un marché public particulièrement important. En effet, il porte sur des données personnelles de santé, qui sont des données sensibles, comme l'a rappelé la CNIL, ce qui implique la sécurisation de ces données et donc une technologie coûteuse. Une telle opération exigeait un haut niveau de transparence et une procédure de mise en concurrence irréprochable, relayée par le biais des canaux d'information réglementaires. Cela n'a pas été le cas.

De même, l'association a également porté plainte dans l'affaire de l'application « stopcovid ». Aucune mise en concurrence n'a été organisée, alors que les licences, le support utilisateur, l'animation du déploiement, l'hébergement ainsi que la campagne de communication constituaient un marché d'un montant total de 6,5 millions euros TTC, passé sans appel d'offres, en méconnaissance du code de la commande publique.

Anticor s'est aussi constituée partie civile dans ce dossier Alstom, au regard de l'inertie du parquet. L'objet est d'obtenir que la responsabilité pénale des dirigeants soit engagée, car ils ont initié la corruption qui a valu à la société d'être condamnée aux Etats-Unis, ce qui rendu Alstom vulnérable. C'est dans ce contexte que la branche Énergie, avec ses actifs stratégiques, a été vendue.

Enfin, le groupe d'anciens administrateurs qui avait attaqué l'association en demandant l'annulation de l'assemblée générale, réduit à deux personnes, a perdu son procès en appel. Ils devront payer 7000€ à l'association.

5. Interventions auprès des grandes écoles et universités.

Sciences Po Paris : la présidente d'Anticor a été invitée à intervenir dans le cadre du cours de Géopolitique des criminalités, à Sciences Po Paris. Elise VAN BENEDEK a présenté les principaux enjeux de la probité dans une démocratie, leur impact sur le fonctionnement des institutions. Des exercices ont été proposés aux étudiants, notamment des cas pratiques de qualification pénale. Le statut très particulier des procureurs a plus particulièrement suscité un débat avec les étudiants. Bien que qualifiés de magistrats, ces derniers sont sous la tutelle hiérarchique du ministre de la Justice, qui propose les nominations et les sanctions.

Au mois de décembre 2021, la présidente est intervenue dans le cadre du cours "Droit et procédure répressifs économiques" du master 2 Droit pénal économique de l'Université Paris Nanterre. C'était un évènement très intéressant au cours duquel les échanges avec les étudiants ont été nombreux et enrichissants.

À l'automne, Anticor 69 est intervenu pour un module de sensibilisation à la lutte anti-corruption à l'HEIP Lyon. Les étudiants ont pu donner leur avis sur ce que signifiait pour eux la corruption et après avoir participé à un échange de quelques heures, se prononcer sur les solutions qu'eux penseraient être efficaces pour y remédier en France. L'expérience a été appréciée par les dirigeants du programme qui ont proposé de la reconduire.

Diplôme universitaire de l'École de droit de Clermont-Ferrand : le conseil d'administration a voté une participation pour financer un diplôme universitaire et proposer un appui pédagogique dans ce projet. Anticor pourra utiliser le contenu des cours à titre non exclusif.

6. Manifestations.

L'université 2021 s'est tenue le samedi 2 octobre 2021 à Bordeaux. Ce temps fort de l'association a permis de réunir experts, citoyens, membres de l'association, élus et curieux autour de grandes problématiques liées à son objet social : la lutte contre la corruption et le rétablissement de l'éthique en politique.

La matinée était réservée aux adhérents, pour une formation sur le budget des collectivités, dispensée par Farah Zaoui. L'après-midi, ouverte au public, était dédiée aux tables rondes. La première table ronde sur le thème Citoyenneté vigilante, démocratie vivante a réuni Alain Garrigou (professeur émérite de science politique à l'université de Paris-Nanterre) et Charles-Edouard Séanc (professeur de droit public à l'université de Bordeaux). La seconde table ronde était consacrée à Une justice qui arrête le pouvoir, avec Paul Alliès (professeur émérite de science politique à l'université de Montpellier) et Fabrice Hourquebie (professeur de droit public à l'université de Bordeaux),

Anticor a exploré les conditions d'une résistance à la corruption et aux abus de pouvoir, au travers de ces deux tables rondes, illustrées en direct par le dessinateur de presse Rodolphe Urbs.

La Cérémonie des prix éthiques 2021 s'est déroulée le samedi 30 janvier de 14h à 16h30 à la Bellevilloise à Paris et a été retransmise en direct sur le compte Facebook de l'association. En effet, les conditions sanitaires ne permettant pas d'accueillir du public, Anticor a décidé de s'inviter directement chez les citoyennes et citoyens en diffusant la cérémonie en direct et en accès libre.

La Cérémonie était animée par Yann Boudier et mise en musique par Les Goguettes. Voici la liste des lauréats : Vincent Jauvert, Béatrice Guillemont, Hocine Rouagdia, Inès Léraud, Ugo Bernalicis, Les Goguettes, en trio mais à quatre.

L'unique casserole a été décernée à Agnès Pannier-Runacher et la pantoufle à Eric Russo.

Formations auprès des RGL : En novembre 2020, avec l'aide d'une bénévole, nous avons réalisé des fiches outils sur les infractions pénales relatives à notre agrément.

En 2021 est venu l'idée de dispenser des formations en droit pénal via visioconférence et ainsi aller plus loin que les fiches produites. Les formations ont débuté en juillet 2021 sur un rythme d'une formation toutes les semaines, et se poursuivront en 2022 pour aborder le droit public.

Le conseil d'administration a décidé d'ouvrir également ces formations aux adhérents. Les vidéos seront ainsi modifiées en podcasts à l'intention de tous très prochainement.

7. Tribunes et colloques.

Appel de Genève : le 26 juin 2021 un colloque a eu lieu en visio sur les 25 ans de l'appel de Genève. Ce texte garde toute son actualité. En effet, le 1er octobre 1996, sept juges dénoncent la mondialisation de la criminalité financière et l'impuissance de la justice pour y faire face. Les magistrats affirmaient dans cet appel : “(...) Pour avoir une chance de lutter contre une criminalité qui profite très largement des réglementations en vigueur dans les différents pays européens, il est urgent d'abolir les protectionnismes dépassés en matière policière et judiciaire. Il devient nécessaire d'instaurer un véritable espace judiciaire européen au sein duquel les magistrats pourront, sans entraves autres que celles de l'État de droit, rechercher et échanger les informations utiles sur les affaires en cours.”

Participation aux AMFI d'été 2021 : le 27 août 2021, notre association a été invitée à participer aux universités d'été de la France Insoumise.

Le bureau et le Conseil d'administration soulignent que cette invitation fait suite à une proposition de participation de notre association qui a été adressée à l'ensemble des partis politiques qui organisaient leurs universités d'été, ceci dans la logique du caractère transpartisan de notre association.

Au cours de cette journée, Anticor était présente sur un stand qui a reçu les visiteurs, pour présenter notre association et ses propositions. Nous tenons à remercier tous les bénévoles de l'association qui ont tenu ce stand et accueilli avec beaucoup de professionnalisme toutes les personnes qui s'y sont rendues, et plus particulièrement les bénévoles du département du 26 et du 03.

Durant cette journée, un représentant du bureau a également été invité à débattre avec Monsieur Ugo Bernalicis, député de la France insoumise de l'influence des représentants d'intérêt privé sur la décision publique.

Au cours de cette réunion, les propositions de notre association en matière d'encadrement des lobbies ont pu être exposées et débattues avec l'ensemble des participants.

La journée des Tiers Lieux à Maxéville : le 29 août 2021. La tournée des tiers lieux était une initiative des citoyens de la Convention climat. Eric Alt est intervenu sur les enjeux du droit de l'environnement et sur l'importance des citoyens de prendre les armes du droit pour obtenir devant les juridictions l'application de règles sur lesquelles les Etats se sont engagés, mais que les gouvernements n'appliquent pas loyalement.

À l'automne 2021, Anticor a accepté de participer à une commission mixte parlementaire et citoyenne sur les aides publiques au secteur privé afin de rappeler les impératifs de transparence, de conditionnalité de ses aides mais aussi de contrôle, afin que l'argent public soit dépensé dans l'intérêt général. La présidente et le co-responsable du groupe local 95 suivent ces débats qui donneront lieu à l'écriture et la publication d'un livre blanc au premier semestre 2022.

Galerie d'art à Strasbourg : Un galeriste d'art de Strasbourg a proposé d'affecter une partie de la vente d'œuvres à Anticor. La galerie a un statut coopératif, c'est une galerie d'art virtuelle (en ligne) qui commercialise des œuvres à coût modeste. L'idée est de verser 75% à l'artiste, 10% à l'association et le reste à la galerie.

« **Résister à la corruption** » : l'ouvrage, publié sous la signature d'Eric ALT et Elise VAN BENEDET et édité par Gallimard, explique comment il est possible de combattre les manquements à la probité des puissants et d'œuvrer pour l'éthique dans la vie publique. En effet, en démocratie, la souveraineté appartient aux citoyens. Cette résistance citoyenne est aussi une opportunité pour tous de se réapproprier un pouvoir dont ils ont été dépossédés. Il a été écrit en 2021 et sera publié le 17 mars 2022.

Plaidoyer pour l'amendement dans la loi "sur la confiance dans l'institution judiciaire" : Il s'agit de la rédaction d'un plaidoyer relayé par certains députés (Cariou, Pirès Beaune, Marleix) visant à ce que l'agrément des associations anticorruption ne soit plus délivré par le gouvernement mais par la HATVP. Ces amendements n'ont pas été examinés au prétexte qu'il s'agissait de cavaliers législatifs dans une loi qui portait cependant diverses dispositions sur le fonctionnement de la justice.

Le guide de la transparence et de l'éthique dans les mairies : en 2021, l'association a vu l'aboutissement d'un travail commencé en 2020 pour donner une suite aux 30 propositions pour des communes plus éthiques, proposées aux candidats en 2020. L'idée était de permettre aux citoyens, de tous bords politiques, élus d'opposition ou citoyens intéressés aux affaires de leur commune, de pouvoir s'informer sur la mise en œuvre des propositions de l'association pour des communes plus éthiques.

Ainsi est né un petit guide pratique, qui rappelle à la fois les propositions de l'association, leur contexte légal et jurisprudentiel, et donne quelques conseils pratiques pour s'informer sur ces sujets dans sa commune. La deuxième partie du guide est d'ailleurs entièrement dédiée à l'accès aux documents administratifs et comment en faire la demande : c'est le volet transparence. Le guide est disponible sous ce lien : <https://www.anticor.org/wp-content/uploads/2021/10/Guide2021-002.pdf>.

La réforme du financement de la vie politique : Colloque au Sénat sur le financement des campagnes électorales le 22 novembre 2021 : la présidente est intervenue au Sénat, avec un regard très critique sur le financement de la vie politique. Selon elle, il faut une véritable mobilisation citoyenne pour que la législation change car peu d'élus ont actuellement intérêt à ces changements. Ce serait, selon elle, un des apports du Référendum d'initiative citoyenne : permettre aux citoyens de contourner les blocages de nos élus sur les rouages de la vie politique.

Ce colloque a donné des idées à nos militants qui se sont rapprochés des candidats à l'élection présidentielle pour leur proposer de publier en ligne leurs comptabilités de campagne sur la base d'un cahier des charges établi par l'association en partenariat avec Transparency International France. Ce projet est en cours et donnera lieu à la publication d'un article dans *Le Monde* prochainement.

Les Etats Généraux de la Justice : Anticor a publié un communiqué pour indiquer qu'elle ne participerait pas aux Etats généraux. En effet, l'association doutait de la sincérité et encore moins dans l'efficacité de l'opération improvisée dite « Parlons justice », devenue États généraux de la justice. En effet, les citoyens sont invités à répondre à des questions fermées. Le formatage est assuré par la société Bluenove, qui avait déjà travaillé pour le « débat public » de 2019. Surtout, le calendrier parlementaire ne permet pas de débats, ni sur les textes, ni sur les moyens à la veille des élections présidentielles et législatives. Anticor s'est donc limitée à rappeler son plaidoyer défendu lors de son audition devant la Commission parlementaire sur les obstacles au pouvoir judiciaire.

8. Élections régionales.

Propositions pour les régionales : au cours de l'année 2021, des élections régionales et départementales ont eu lieu. Cela a été l'occasion pour l'association de proposer des mesures d'éthiques dans ces collectivités. Les propositions sont disponibles sous ce lien : <https://www.anticor.org/2021/05/11/les-propositions-danticor-pour-des-conseils-regionaux-et-departementaux-plus-ethiques-en-2021/>.

9. La modification des statuts.

Le 26 septembre 2020 la présidente a envoyé un mail à tous les adhérents les invitant à participer à la réforme des statuts. Le conseil d'administration a lancé une consultation permettant dans un premier temps aux responsables des groupes locaux pendant un mois puis aux adhérents pendant un mois de s'associer à ce chantier par le biais d'une plateforme dédiée.

Le conseil d'administration a ensuite rédigé les nouveaux statuts en prenant en compte les remarques et propositions faites sur cette plateforme pour présenter un projet de nouveaux statuts à l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2022.

Plusieurs conseils d'administration ont été exclusivement dédiés à la modification des statuts.

10. Communication.

Anticor poursuit son travail d'évolution de la communication : une commission communication a été créée et se réunit régulièrement pour travailler sur la définition d'objectifs et de stratégies à long terme. Elle est composée d'administrateurs, de référents et d'adhérents, experts en communication ou non, dont la volonté est de co-construire des campagnes visant à faire connaître l'action de l'association au plus grand nombre.

La commission communication a mis en place un plan de communication pour 2022 afin de structurer son action et a notamment développé une nouvelle définition des actions de l'association au travers de 4 verbes d'action : Anticor veille, agit, soutient, propose.

Ces verbes d'action seront les fils conducteurs de la communication de l'association à long terme. Ils permettent une meilleure compréhension des différentes missions d'Anticor :

- Veille : L'association propose quotidiennement une veille sur l'actualité en lien avec son objet social. Cette veille est visible sur Facebook et Twitter et confirme le rôle de vigie citoyenne de l'association.
- Agit : L'association agit sur le terrain judiciaire en signalant des infractions à la probité, en déposant des plaintes ou en se constituant partie civile.
- Soutient : L'association soutient les partenaires institutionnels et associatifs et fait bénéficier de sa visibilité en relayant les actions conformes à nos statuts.
- Propose : L'association est force de proposition et soumet régulièrement des productions pour rétablir l'éthique en politique à l'occasion d'auditions parlementaires, d'élections, de formations dispensées en interne.

En 2021, le travail de la commission de l'association s'est particulièrement illustré dans une campagne de dons, qui a permis une augmentation significative de dons sur la fin de l'année, en hausse de 43% en 2021 par rapport à l'année précédente.

Cette campagne avait pour objectif de communiquer, en chiffres, sur le fonctionnement de l'association : nombre d'alertes reçues, nombre d'antennes locales, nombre d'adhérents, etc... Elle visait également à rappeler que l'association a un financement 100% citoyen ! En refusant les subventions publiques et les dons d'entreprise, elle assure son indépendance mais confirme également son ADN d'association fondée et animée par des citoyens pour les citoyens.

Site internet : Cette année encore, le site internet a été la vitrine des actions et du plaidoyer de l'association avec pas moins de 52 articles publiés sur l'année contre 35 en 2020. Le site a reçu 187.974 visiteurs uniques en 2021, contre 124.359 en 2020.

La lettre d'information (newsletter) : Diffusée mensuellement à 30.000 abonnés (décembre 2021) soit une hausse de 21% par rapport à 2020, la newsletter a évolué pour laisser apparaître les verbes d'actions : veille, agit, propose, soutient.

Elle est composée de l'édito de la présidente, une revue de presse et différents points d'actualité de la vie de notre association. Elle laisse également une part à l'actualité des groupes locaux pour mettre en avant les actions des référents.

Réseaux sociaux : Notre communication sur les réseaux sociaux a connu une hausse importante sur l'année 2021. La communauté Twitter d'Anticor est passée de 72.000 abonnés à 84.000 abonnés en un an, soit 12.000 nouveaux utilisateurs sensibles au combat de l'association.

La communauté Facebook d'Anticor s'est également agrandie, passant de 52.000 abonnés à 60.000 abonnés.

Les comptes des groupes locaux, alimentés par les référents, contribuent à diffuser et commenter l'actualité locale sur les questions qui relèvent de notre objet social. Enfin, le compte Instagram de l'association lancé en juillet 2020 qui comptait 745 abonnés, en compte désormais 1.597.

37-39, avenue Ledru Rollin
CS 11237 - 75570 Paris Cedex 12
Siret : 533 081 782 00021

permanent@anticor.org | 06.52.60.75.05 | www.anticor.org | [Facebook](#) | [Twitter](#)

Youtube : Notre chaîne Youtube compte 4.730 abonnés, contre 3.370 en 2020. Nous avons publié 19 vidéos en 2021 : interviews de personnalités publiques, captations de la Cérémonie des prix éthiques 2021 et de l'Université d'Anticor 2021, mais également le replay d'un Facebook live réalisé avec les membres de l'association durant lequel ils ont répondu à toutes les questions des internautes et une vidéo présentant les enjeux de la Loi alerte, visant à mieux protéger les lanceurs d'alerte. Notre présidente a présenté l'association à l'occasion d'une vidéo de deux heures sur le média Thinkerview qui a été visionnée par plus d'un demi-million de personnes. Vous pouvez la consulter sous ce lien : <https://www.youtube.com/watch?v=rrTH31VbdXI>.

11. Les perspectives.

Une équipe salariée renforcée : le conseil d'administration a décidé d'embaucher au moins deux personnes en 2022 en fonction des besoins de l'association dans le domaine administratif et juridique.

Concernant la communication, l'association a préparé et validé en 2021 un plan de communication annuel pour 2022 et l'association poursuivra le travail initié en 2021 sur le renouvellement de son logo et de sa charte graphique entre autres.

Conclusion.

Franck Herbert disait : « *la corruption revêt des déguisements infinis* ». C'est ainsi qu'Anticor s'est retrouvé sur la scène d'un théâtre dont la pièce aurait très certainement intéressé Molière : cols blancs, blouse blanche, robe noire ou perruque ... la corruption se retrouve sous toutes les coutures. La situation sanitaire n'aidant pas, Anticor a tout de même brillé sous les feux des projecteurs, car elle a tenu le cap, et contre toute attente, ce sont plus de deux mille adhérents supplémentaires qui sont venus renforcer les rangs.

La lutte contre la corruption est aussi une lutte contre les guerres, contre les pandémies, et contre la violence, ne l'oublions pas !

Le combat continue.

Édith TALARCYK,
Secrétaire générale d'Anticor

Remerciements

Merci à tous nos référents et militants locaux pour leur travail indispensable sur le terrain,
Merci à tous les adhérents et à tous nos donateurs,
Merci à nos stagiaires bénévoles et élèves avocat,
Merci à nos salariées Farah Zaoui et Maïlys Fourneaux,
Merci à tous nos sympathisants et aux milliers d'abonnés à notre newsletter,
Merci à tous ceux qui nous accompagnent dans nos combats difficiles, passionnantes et
importants,

Merci à notre présidente, Elise Van Beneden, et à notre vice-président Eric Alt pour leur
détermination, sang froid et professionnalisme !

Et merci à l'équipe "espadon" qui se reconnaîtra pour nous avoir accompagnés dans notre
farouche bataille !